

MAISONS-LAFFITTE



N°24/057  
MAIRIE de MAISONS-LAFFITTE

-----  
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

-----  
**OBJET :**

**PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU  
TABLEAU DES EMPLOIS (39)**

-----

**Date de convocation :**

29 mars 2024

**NOMBRE DE MEMBRES :**

En exercice : 35

Présents : 29

Représentés : 5

Votants : 34

*Séance du 4 avril 2024*

L'an deux mil vingt-quatre, le 4 avril, à 19 heures 30, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Jacques MYARD, Maire.

**PRÉSENTS** : Jacques MYARD, Maire,

Brigitte BOIRON, Véronique BERTRAN DE BALANDA, Philippe BOUVIER, Serge GODAERT, Marie-Liesse SALIN, Gino NECCHI, Ingrid COUTANT, Claude KOPELIANSKIS, Béatrice VIVIEN, Franck LELIEVRE, Anne VUAILLE, Arthur DEHAENE, Marie-Odile COLATRELLA, Marie-Alice BELS, Magali NICOLLE, Yann QUENOT, Régis PHILIPPON, Anne BAILLY, Patrice COSTE.

Janick GEHIN, Charles GIVADINOVITCH, Anne LAVAGNE, Philippe LIEGEOIS (arrivée 19h35 point n°2), Valérie SINGER, François DREUILHE, Tania GUNTHER-FUMAT, Amélie THEROND KERAUDREN, Jean-Claude GIROT.

**ABSENTS EXCUSÉS** :

Sandrine COUTARD, Charles-Philippe MOURGUES, Sylvie DUFLOT, Monique LAHEURTE, Marie-Sophie DE PONTAUD, Nicolas LJUBENOVIC.

**DELEGATIONS** :

Par application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont déclaré par lettre, déléguer leur droit de vote :

Sandrine COUTARD à Régis PHILIPPON

Charles-Philippe MOURGUES à Brigitte BOIRON

Sylvie DUFLOT à Serge GODAERT

Monique LAHEURTE à Ingrid COUTANT

Marie-Sophie DE PONTAUD à Claude KOPELIANSKIS.

**SECRETAIRE** : Régis PHILIPPON est nommé SECRETAIRE DE LA SEANCE.

Le Conseil municipal,

Sur proposition du Maire et présentation du rapport par Gino NECCHI, Maire-adjoint ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la fonction publique ;

CONSIDERANT que pour satisfaire à une évolution de carrière et réaliser un recrutement, il est nécessaire de modifier le tableau des emplois ;

CONSIDERANT qu'il convient également de créer les postes de jury de concours du Conservatoire ;

VU les Commissions conjointes Finances, Optimisation Financière, Administration Générale, Personnel, Sécurité et Communication et Sport, Associations, Culture et Hippisme en date du 3 avril 2024 ;

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

**1 - DE MODIFIER** le tableau des emplois ainsi qu'il suit :

<b>ADAPTATION DE GRADE SUITE A RECRUTEMENTS/MUTATIONS/PROMOTIONS INTERNES/ AVANCEMENTS DE GRADE/REUSSITE AUX CONCOURS</b>	
<b>Emplois permanents supprimés</b>	<b>Emplois permanents créés</b>
<i>EVOLUTION DE CARRIERE</i>	
1 POSTE DE RESPONSABLE D'EQUIPE POLYVALENCE ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE TEMPS COMPLET CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL JUSQU'AU 01/04/2024	1 POSTE DE RESPONSABLE D'EQUIPE POLYVALENCE CADRES D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES ET DES AGENTS DE MAITRISE TEMPS COMPLET CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL EFFET AU 01/04/2024
<i>MODIFICATION SUITE A RECRUTEMENT</i>	
1 POSTE DE TECHNICIEN POLYVALENT VOIRIE ET RESEAUX DIVERS AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL TEMPS COMPLET CADRE DE VIE JUSQU'AU 02/05/2024	1 POSTE DE TECHNICIEN POLYVALENT VOIRIE ET RESEAUX DIVERS CADRES D'EMPLOIS DES AGENTS DE MAITRISE ET DES TECHNICIENS TEMPS COMPLET CADRE DE VIE EFFET AU 02/05/2024

**2** – **DE CREER** 21 postes non permanents de jury de concours pour la période d'avril à juin 2024 selon les modalités suivantes :

- 14 postes de jury de concours rémunérés sur un forfait de 65 € net pour 3 heures de travail effectif,
- 7 postes de jury de concours rémunérés sur un forfait de 80 € net pour 5 heures de travail effectif.

**3** - **DE PRELEVER** la dépense sur le budget correspondant.

Le Maire de la Commune de Maisons-Laffitte certifie que la présente délibération a été adoptée par le Conseil municipal le 4 avril et publiée le 10 avril 2024.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,